

14ème législature

Question N° : 63076	De M. Pierre Morel-A-L'Huissier (Union pour un Mouvement Populaire - Lozère)	Question écrite
Ministère interrogé > Transports, mer et pêche		Ministère attributaire > Transports, mer et pêche
Rubrique > voirie	Tête d'analyse > RN 88	Analyse > aménagements. Lozère.
Question publiée au JO le : 12/08/2014 Réponse publiée au JO le : 22/09/2015 page : 7295 Date de changement d'attribution : 27/08/2014 Date de renouvellement : 16/12/2014 Date de renouvellement : 21/04/2015 Date de renouvellement : 04/08/2015		

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche, sur l'aménagement de la route nationale 88 en deux fois deux voies et plus particulièrement dans le département de la Lozère. Ce projet fait l'objet depuis de nombreuses années d'une mobilisation forte de la part des acteurs locaux. Cet axe est, par ailleurs, un axe structurant d'aménagement du territoire, inscrit dans le schéma du réseau trans-européen du transport en 1995. En outre, cet équipement routier est de nature à désenclaver les territoires ruraux traversés et à contribuer à leur développement économique. Il lui demande de bien vouloir lui préciser les intentions du Gouvernement sur l'aménagement de la RN 88 en 2x2 voies dans le département de la Lozère à court et moyen terme.

Texte de la réponse

La Commission « Mobilité 21 » a souligné dans son rapport le caractère indispensable qui s'attache à la modernisation de la route nationale 88 entre Saint-Étienne et Rodez, dont le rôle en matière de désenclavement des territoires traversés est incontestable. Cette Commission a toutefois « jugé qu'il convenait de veiller à adapter les aménagements aux besoins et enjeux, en réservant strictement les 2x2 voies aux seules sections le justifiant pleinement au regard des trafics ». Conscient de l'importance que revêt l'aménagement pour les territoires irrigués par la RN 88, l'État est aujourd'hui clairement engagé dans sa modernisation, notamment dans le département de la Lozère. Ainsi, à ce jour, 34 M€ sont inscrits en ce sens au protocole du contrat de plan État-région (CPER) 2015-2020 de la région Languedoc-Roussillon, dont 19 M€ en part État. S'agissant de la rocade Ouest de Mende, à 2x1 voies, déclarée d'utilité publique le 6 décembre 2011, les études et procédures préalables au démarrage des travaux se poursuivent activement avec un démarrage de la phase de travaux préparatoires en fin d'année. Trois millions d'euros ont été programmés à cet effet en 2015. Les 30 M€ nécessaires à l'achèvement de ce projet sont par ailleurs inscrits au protocole précité. En ce qui concerne le projet de déviation de Langogne et de Pradelles, les études d'opportunité du projet sont en cours afin de définir les différentes variantes de tracé. La concertation publique au titre de l'article L. 300-2 du Code de l'urbanisme est programmée en fin d'année 2015. Au vu des trafics observés et prévisionnels et en cohérence avec les recommandations de la commission Mobilité 21, les études se poursuivent sur la base d'un aménagement à 2x1 voies. Ce projet, d'un coût global estimé à environ 60 M€, bénéficie d'une inscription à hauteur de 4 M€, à 100 % en part État, au protocole précité. Au-delà, la poursuite de l'aménagement de la RN 88 en Lozère n'a pu être retenue à cette contractualisation du fait de la multiplicité des



priorités régionales et de la difficulté à trouver des cofinancements. Elle sera par conséquent à rechercher dans le cadre de la prochaine contractualisation. La période 2015-2020 sera toutefois utilement mise à profit afin d'identifier précisément et de hiérarchiser les besoins d'aménagements de l'itinéraire, et de poursuivre, le cas échéant, les études et procédures préalables à la réalisation des travaux prioritaires, dans un cadre soutenable financièrement pour l'État et les collectivités locales partenaires.